

Date de convocation : 08/01/2019

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 JANVIER 2019**

Le vingt-huit janvier deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Cécile POUILLY,

Etaient présents :

Mmes Isabelle BADERA, Fabienne DINARD, Geneviève GALIERE et Marie-Cécile POUILLY

MM. Jean-Marc BOULERAND, Ludovic BRUN, Philippe CALMUS, Thierry CAZALET, Jacques DERRE, Jacky GASNIER, Éric GUITTARD, Olivier HANQUEZ et Patrick OCZACHOWSKI

Absents non représentés :

M. Franck GUILLAIN

M. Christophe SEMETEYS

I / Nomination secrétaire de séance

M. Patrick OCZACHOWSKI est nommé secrétaire de séance.

II / Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 novembre 2018

Le compte rendu du 26 novembre 2018 est **adopté à l'unanimité**.

III / Délibération sollicitation FCTVA 2019 dépenses 2018

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de délibérer afin de pouvoir solliciter le versement du FCTVA 2019 auprès du département pour les dépenses d'investissement et certaines dépenses de fonctionnement 2018.

Après délibération, les membres du conseil votent POUR à l'unanimité la demande de FCTVA 2019 pour les dépenses d'investissement et certaines dépenses de fonctionnement.

IV / Délibération sollicitation Fonds Départemental de Péréquation

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de délibérer afin de pouvoir solliciter le versement du Fonds Départemental de Péréquation 2019 auprès du département pour les dépenses d'investissement 2018.

Après délibération, les membres du conseil votent POUR à l'unanimité la demande de Fonds Départemental de Péréquation pour les dépenses d'investissement 2018.

V / Délibération engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019

Madame le Maire informe les membres du conseil que L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif dans la limite d'¼ des dépenses d'investissement du Budget de l'année N-1 cela afin de permettre la continuité du service.

Il est proposé aux membres du conseil de voter cette autorisation dans la limite du ¼ des dépenses.

- Budget Communal dans la limite de 85 455.48 €
- Budget Assainissement dans la limite de 35 278.29 €

Ces montants devront être repris au Budget Primitif 2019 (Communal et Assainissement)

Après délibération, les membres du conseil votent POUR à l'unanimité autoriser Madame le Maire à ;

- Engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de :
 - ✓ Budget Communal un maximum de 85 455.48 €
 - ✓ Budget Assainissement un maximum de 35 278.29 €
- Reprendre ces dépenses aux Budgets Primitifs 2019 de la Commune et du service d'Assainissement

VI/ Tarifs communaux

Madame le Maire propose aux membres du conseil le vote de certains tarifs communaux avant le vote du Budget Primitif communal.

- Tarif encart publicitaire (site internet et Faverolles- infos) pour mémoire tarifs 2018
 - ✓ Artisans et commerçants Faverollais 200 €
 - ✓ Artisans et commerçants extérieurs 300 €
- Tarif location emplacement commerçants 200 €

Après délibération, les membres du conseil votent POUR à l'unanimité les mêmes tarifs qu'en 2018 :

- Tarif encart publicitaire :
 - ✓ Artisans et commerçants Faverollais 200 €
 - ✓ Artisans et commerçants extérieurs 300 €
- Tarif location emplacement commerçants 200 €

VII/ Délibération revalorisation du point d'indice pour les élus

Madame le Maire informe les membres du conseil que suite à la Note Ministérielle NOR TERB1830058N du 08 janvier 2019, le Taux d'Indemnités du Maire et des Adjointes passe de l'Indice Brut Terminal 1022 à 1027.

Il a été demandé à toutes les communes de délibérer dans ce sens en notifiant l'Indice Brut Terminal sans Indice. Afin de ne plus avoir à délibérer en cas de modification du Taux.

Après délibération, les membres du conseil votent POUR à l'unanimité le paiement des Indemnités d'Élus à l'Indice Brut Terminal à compter du 01 janvier 2019.

VIII/ Délibération FDI travaux route Nationale

Madame le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre des travaux de mise en sécurité de la route Nationale, la commune peut bénéficier du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) à hauteur de 30% du montant des travaux HTVA.

A ce jour nous sommes toujours dans l'attente des devis que doit nous envoyer la DTT (Subdivision de Châteauneuf-en-Thymerais).

Madame le Maire propose aux membres du conseil de voter pour l'autoriser à demander cette subvention lorsque les devis nous seront parvenus.

Après délibération, les membres du conseil votent POUR à l'unanimité, pour demander les subventions auprès du Département dans le cadre du FDI.

IX/ Point sur le PLUi

Madame le Maire informe les membres du conseil sur l'évolution du PLUi, en nous rappelant que notre objectif est de la finaliser avant le 31 décembre 2019. Le PADD va être proposé au vote du conseil communautaire le 07/02/2019. D'ici là, de nombreuses réunions et ateliers de travail sont prévus. Quant à l'enquête publique, elle est programmée soit en fin du 1^{er} semestre ou après les vacances estivales, ce sera selon l'évolution de nos séances de travail.

Quelques précisions quant aux annexes et extensions :

- Annexes : elles seront implantées à une distance maximum de 25 mètres de la construction principale. La surface totale de toutes les annexes est limitée à 60m².
- Extensions : elles devront respecter les règles de construction édictées pour les constructions principales et ne pourront excéder un maximum de 30% du bâti initial.

X/ Point sur l'arrivée de la Fibre Optique

Madame le Maire informe les membres du conseil que la fibre optique est proche d'être installée dans notre village. Cela va permettre de mettre en place un nouveau réseau internet très haut débit. Aussi, afin de connaître les

démarches à effectuer pour souscrire un abonnement et obtenir la fibre optique à domicile, une réunion publique est prévue : **le mercredi 13 février 2019 à 19h00 à la salle des fêtes.**

Vous y rencontrerez les représentants des opérateurs fibre optique, le président du Syndicat Mixte Ouvert d'Eure-et-Loir Numérique, le président de notre communauté de communes et les conseillers départementaux de notre canton.

XI/ Points divers :

Rassemblement des Faverolles de France : Madame le Maire informe les membres du conseil que :

Faverolles-sur-Cher, se propose d'organiser le rassemblement des Faverolles de France les : **18 et 19 mai 2019.** A cet effet, nous distribuerons à tous les habitants un bulletin d'inscription accompagnée du programme du week-end.

Elections Européennes : Madame le Maire nous rappelle que les élections européennes auront lieu le : **dimanche 26 mai 2019** et que nous organiserons le bureau de vote.

Illuminations de Noël : Madame le Maire informe le conseil que la SICAE ELY a décroché les illuminations de Noël et en a profité pour effectuer quelques réparations, à notre demande, sur notre éclairage public.

Chien en divagation : Madame le Maire informe les membres du conseil que pour donner suite à la divagation répétitive d'un chien sur notre village, et malgré les nombreux appels et messages laissée aux propriétaires, malgré les interventions et convocations de la Gendarmerie, un Arrêté Municipal sommant le propriétaire d'effectuer les travaux de clôture et de garder à demeure son chien a été rédigé. Il a été envoyé en recommandé et une constatation sera effectuée avec la Gendarmerie le 31 janvier 2019, date d'expiration du délai imparti.

Epicier ambulant : Madame le Maire informe les membres du conseil que tous les jeudis, de 13h30 à 18h00 sur la place de la Mairie, un épicier ambulant sera présent.

Défibrillateur : Madame le Maire informe les membres du conseil de la commande d'un défibrillateur qui sera installé à l'extérieur et à proximité de la mairie.

Travaux/ Urbanisme : Monsieur l'Adjoint aux travaux fait un point de situation :

- Travaux route Nationale :
Concernant les travaux de voirie route Nationale, effectués par le département, la SICAE ELY et France Telecom : aucune date précise n'a encore été arrêtée. Ce sont des travaux « lourds », d'une durée d'au moins un mois et nécessitant une déviation routière pilotée par le Département. Nous sommes en contact avec les services du Département et attendons des nouvelles.
- Travaux église :
Quant aux travaux de réfection de la couverture de l'église, l'entreprise n'a pas pu intervenir à la date prévue parce que le chef d'équipe a eu un accident du travail occasionnant un arrêt. L'entreprise nous contacte dès que l'intervention peut se faire.
- Urbanisme : Un projet Habitat Eurélien de plusieurs logements voués à la location est prévu rue des Fontaines.

XII/Tour de table :

Jacky GASNIER : il y a eu la fusion du syndicat des eaux de Charpont-Ecluzelles, du syndicat intercommunal des eaux de Senantes, du syndicat intercommunal des eaux de Villemeux et du syndicat intercommunal des eaux et assainissement de l'agglomération de Nogent-le-Roi en syndicat des eaux de Ruffin. Aucun changement pour notre commune : le prix de l'eau ne change pas, les interventions s'effectueront toujours à partir du dépôt de Senantes.

Philippe CALMUS : L'année s'est bien terminée financièrement au SIVOM, grâce aux rallonges financières des communes. Nous sommes actuellement en pleine préparation du budget 2019. A signaler : un problème d'étanchéité au niveau du toit du restaurant scolaire.

Olivier HANQUEZ : A signaler la présence de trous sur la chaussée : rue du Noyer, chemin du Tartre et chemin du Thuillay. Il y a un éclairage intempestif sur la zone d'activité des Bouleaux, serait-il possible de limiter l'intensité pour l'environnement.

Isabelle BADERA : Au niveau du cimetière, nous avons un relevage d'environ 30 tombes à faire cette année, pour un coût d'environ 24 000 €. Il serait souhaitable d'obtenir d'autres devis afin de comparer.

Au niveau du site internet de la commune, peut-on donner, pour des raisons pratiques, l'accès à la secrétaire de mairie afin qu'elle puisse communiquer des informations ?

Éric GUITTARD : Taillages et élagages : Il y a encore beaucoup de branches qui gênent les fils électriques, notamment chemin du Tartre, au Bois du Mesnil et à la Butte d'Auvergne. Ne pourrions-nous pas faire effectuer un courrier par la SICAE-ELY ?

Thierry CAZALET : Il y a encore des problèmes de haies non taillées, notamment rue du Bout Corneret.

Jacques DERRÉ : une réunion de la commission finances est prévue le mercredi 06 février 2019 à 18h00.

Geneviève GALIÈRE :

- 8 mars 2019 : journée de la femme
- 11 mars 2019 : Rencontre intergénérationnelle lors du repas des grand-mères (Blé d'or)
- 20 mars après-midi : Ciné goûter
- 30 mars 2019 : Repas des aînés à la « Ferme du Bout des Près »

Demande de devis pour un panneau numérique

Ludovic BRUN : Quelques dates au niveau de la bibliothèque :

- 19 janvier 2019 a eu lieu la nuit de la lecture : cela s'est bien déroulé, malgré le peu de monde.
- 09 mars 2019 : la Caravane des Poètes à 15h00, ouvert à tout public.
- 31 mars 2019 : après-midi jeux de société.

Une demande de subvention d'un montant de 1 000 € a été effectuée auprès de la bibliothèque départementale. Pour le 14 juillet, un DJ a été contacté.

Fabienne DINARD : peut-on laisser continuellement le panneau passage piéton en position clignotante ? Les panneaux indicatifs « Butte d'Auvergne » sont très sales, les employés communaux peuvent-ils nettoyer ?

La séance est close à 22h30.